



Avez-vous ces intrus chez vous?

L'OBV du fleuve Saint-Jean a besoin de votre aide pour repérer les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE). Ces plantes peuvent s'échapper des jardins d'eau et des étangs aménagés puis se propager dans nos lacs et rivières.

Pourquoi doit-on prévenir la propagation des PAEE?

Ces plantes ont un impact négatif sur la biodiversité. Lorsqu'elles sont introduites dans un écosystème, elles peuvent mener à la disparition d'espèces indigènes et limiter les usages dans les plans d'eau (navigation, baignade, pêche, etc.).

Quoi faire si vous avez une PAEE sur votre propriété?

Nous pouvons vous conseiller sur la façon de contrôler les espèces exotiques envahissantes et vous aider à choisir des **plantes indigènes pour les remplacer**. Les plantes indigènes s'entretiennent facilement puisqu'elles proviennent de la région et sont adaptées aux conditions locales.

Contactez-nous : lacs@obvfleuestjean.com ou 418 899-0909

Les plantes aquatiques exotiques envahissantes de nos lacs et rivières

Présentes sur notre territoire



Hydrocharide grenouillette



Myriophylle en épi

À surveiller

À notre connaissance, ces cinq plantes ne sont pas présentes sur notre territoire, mais elles sont à nos portes. **Soyons vigilants!**



Jacinthe d'eau



Châtaigne d'eau



Laitue d'eau



Élodée dense



Faux-nymphéa pelté

Notre meilleure arme : la prévention

Attention aux invités-surprises

- Ne jetez pas les plantes exotiques dans la nature ni dans le compost. Elles peuvent y survivre et se reproduire. Mettez-les plutôt dans des sacs de plastiques bien fermés puis aux ordures.
- Assurez-vous de connaître le nom des plantes et de vérifier qu'il ne s'agit pas de PAEE avant de les acheter, de les donner ou d'en prélever.

Trouvez l'information facilement sur l'application mobile ou le site **Sentinelles** du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Attention aux voyageurs clandestins

Lavez votre embarcation, votre remorque et votre matériel chaque fois que vous changez de plan d'eau. Le nettoyage se fait en 3 étapes faciles et prend moins de 5 minutes :

- Videz l'eau de la cale et du vivier loin du plan d'eau.
- Retirez les résidus (boue, plantes, poissons, appâts) et jetez les loin du plan d'eau.
- Nettoyez bien remorque, bateau et autres équipements.

Source : Agence de Bassin Versant des 7



La berce du Caucase : une plante à éliminer

La berce du Caucase est une autre plante exotique envahissante présente sur notre territoire. Elle est toxique et comporte un risque pour la santé et pour l'environnement. Chez l'humain, la berce du Caucase provoque des **lésions semblables à des brûlures** lorsque la peau est en contact avec la sève puis exposée à la lumière (rayons ultraviolets naturels ou artificiels). De plus, la berce du Caucase s'étend rapidement et nuit à la croissance des autres plantes.

Identifier la berce du Caucase

- Sa hauteur peut atteindre 2 à 5 mètres
- Sa tige montre des taches rougeâtres
- L'envers des feuilles est lisse

Faire un signalement

418 899-0909 ou projets@obvfleuvestjean.com

Si possible, prenez des photos des plants.

Les travaux d'éradication de la Berce du Caucase sont exécutés par des professionnels **sans frais pour les propriétaires** des terrains.

